

Instruction n° DAJ/DSSIS/DAFIIS /2013/ 314 du 29 juillet 2013 relative à la mise en oeuvre des dispositions relatives à la déclaration publique d'intérêts dans les agences régionales de santé

29/07/2013

Suite à l'instruction n° DAJ/2012/307 du 30 juillet 2012 relative à la mise en œuvre des dispositions relatives à la déclaration publique d'intérêts dans les agences régionales de santé, cette nouvelle instruction « clarifie certains points concernant le champ d'application du dispositif, rappelle les obligations qui s'attachent à la gestion des DPI et précise les conditions juridiques et techniques de mise en ligne, notamment la procédure auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) ».

Consulter ici l'instruction n° DAJ/DSSIS/DAFIIS /2013/ 314 du 29 juillet 2013 relative à la mise en oeuvre des dispositions relatives à la déclaration publique d'intérêts dans les agences régionales de santé

